

RECYCLAGE SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° 27-2020-02 délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au 21/08/2025.

Références réglementaires

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectif pédagogique de la formation

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un ERP ou un IGH.

Public

Titulaire du diplôme SSIAP 3 depuis moins de 3 ans et en activité pouvant justifier de 1607 heures au cours des 36 derniers mois.

Durée

21 heures de formation hors temps de déplacement soit 3 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 15 participants.

Prérequis

- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Séquence 1 : Réglementation : Evolution des textes réglementaires (4 heures)
- ✓ Séquence 2 : Notions de droit civil et de droit pénal (2 heures)
- ✓ Séquence 3 : Fonction maintenance : Les contrats de maintenance des installations de sécurité (2 heures)
- ✓ Séquence 4 : Etude de cas : Analyse d'un projet de construction et d'aménagement dans l'existant (3 heures)
- ✓ Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées : Appliquer les obligations réglementaires (2 heures)
- ✓ Séquence 6 : Analyse des risques (4 heures)
- ✓ Séquence 7 : Moyens de secours : Evolution des textes réglementaires (4 heures)

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...
- ✓ Plans d'établissements
- ✓ Divers registres

Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation orales et de rédactions de notices de sécurité)

Validation

- ✓ Assister à l'ensemble des séquences programmées à l'occasion du recyclage
- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.